



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-cinquième session**  
Rome, 2-3 décembre 1998

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

**LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE**

POUR

**LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ DANS LE GOUVERNORAT  
DE ZAGHOUAN**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Tunisie	3
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET</b>	<b>6</b>
A. Zone du projet et groupe cible	6
B. Objectifs du projet	6
C. Composantes	7
D. Coûts et financement du projet	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>13</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>15</b>



## APPENDICES

<b>I. COUNTRY DATA</b> (DONNÉES SUR LE PAYS)	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD LOANS IN TUNISIA</b> (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA TUNISIE)	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK</b> (CADRE LOGIQUE)	<b>3</b>
<b>IV. COSTS AND FINANCING</b> (COÛTS ET FINANCEMENT)	<b>6</b>
<b>V. ORGANIZATION AND MANAGEMENT</b> (ORGANISATION ET GESTION)	<b>9</b>

### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dinar tunisien ((TND))
1,00 USD	=	1,11 TND
1,00 TND	=	0,901 USD

### POIDS ET MESURES

Système métrique

### SIGLES ET ACRONYMES

BNA	Banque nationale agricole
BTS	Banque tunisienne de solidarité
CRA	Cellule de rayonnement agricole
CRDA	Commissariat régional au développement agricole
DGFE	Direction générale du financement et des encouragements
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
ONG	Organisation non gouvernementale
UGP	Unité de gestion de projet

## GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Année budgétaire

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

## CARTE DE LA ZONE DU PROJET

**TUNISIA**  
**PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE INTEGRE DANS LE GOUVERNORAT DE ZAGHOUAN**  
 Carte de localisation de la zone du projet



**Source:** Gouvernement tunisien

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

### PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ DANS LE GOUVERNORAT DE ZAGHOUAN

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	La République tunisienne
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'agriculture
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	33,6 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	11,4 millions de DTS (équivalent approximativement à 16,1 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt équivalent au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
<b>COFINANCEUR:</b>	Aucun
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	15,3 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	2,2 millions de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)

## **NOTE DE PRÉSENTATION**

### **Qui sont les bénéficiaires?**

Le projet englobe les quatre délégations situées au sud-est du gouvernorat de Zaghouan: Nadhour, Saouaf, Zaghouan et Zriba. Il cible une population qui se compose de petits agriculteurs et de ruraux sans terres, en accordant une attention particulière aux femmes. Sur les 59 200 habitants (ou 11 600 ménages) que compte la zone du projet, 75% environ, soit 44 500 personnes, devraient bénéficier d'au moins une des interventions exécutées dans le cadre du projet. Une étude socio-économique sera réalisée au début du projet afin de définir à la fois les unités socio-territoriales qui devront être visées par les investissements au titre des différentes composantes et les besoins correspondants en matière de constitution de groupements et de formation à la gestion.

### **Pourquoi sont-ils pauvres?**

Si la région possède un certain potentiel agricole et est située à proximité de grands centres urbains, elle compte parmi les plus pauvres du pays. Les sols et les parcours se dégradent rapidement en raison de l'érosion des terres en pente et d'un pâturage incontrôlé; les investissements dans l'irrigation sont bien en deçà du potentiel de commercialisation de la région; et les investissements dans les équipements collectifs de la région accusent un retard par rapport aux autres régions de la Tunisie.

### **Que fera le projet proposé pour les bénéficiaires?**

Les avantages du projet prendront deux formes différentes: activités matérielles (investissements dans la conservation des sols et des eaux, plantation d'arbres, amélioration des parcours, mise en valeur des eaux souterraines pour l'irrigation et équipements collectifs, y compris l'alimentation en eau des villages et l'aménagement de pistes rurales); et activités de service, qui comprendront l'amélioration de la capacité locale à gérer ces investissements et le renforcement des services d'appui pour le groupe cible. Le projet est particulièrement équipé pour répondre aux problèmes des femmes pauvres. En effet, l'accès amélioré à l'eau potable représentera un avantage direct pour les femmes et les enfants, qui se traduira par l'amélioration de leur état de santé et de l'hygiène et une diminution des corvées de collecte de l'eau, tandis que le mécanisme de crédit non institutionnalisé est bien adapté aux besoins et aux capacités des paysannes. En outre, le renforcement des services de vulgarisation agricole pour leur permettre de prendre en compte les besoins des femmes rurales et la participation de celles-ci aux groupements/associations d'irrigants et d'usagers des parcours accélérera l'intégration des femmes à la mouvance du développement et fera apprécier à leur juste valeur leur contribution aux travaux et aux revenus de la famille.

### **Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet?**

Le projet s'attachera particulièrement à mettre en place une capacité locale à planifier, gérer et entretenir les investissements réalisés dans la conservation des sols et des eaux, dans la régénération et la gestion des parcours, dans l'irrigation et les approvisionnements en eau potable. Des enquêtes participatives périodiques seront menées afin d'obtenir un retour d'information des bénéficiaires sur les services fournis par le projet et sur les moyens d'améliorer leur participation à l'exécution des activités.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**POUR**  
**LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ DANS LE GOUVERNORAT**  
**DE ZAGHOUAN**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République tunisienne d'un montant de 11,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 16,1 millions de USD) aux conditions ordinaires, en vue de contribuer au financement du Projet de développement agricole intégré dans le gouvernorat de Zaghouan. Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) en qualité d'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES**  
**ACTIVITÉS DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire dont le produit national brut (PNB) est d'environ 2 000 USD par habitant. L'économie tunisienne, jadis dominée par la production primaire des secteurs de l'agriculture, du pétrole et du phosphate, a évolué et s'est diversifiée depuis l'Indépendance. Les services contribuent pour environ 50% au produit intérieur brut (PIB) du pays, l'industrie pour 32% et l'agriculture pour 14%.

2. La Tunisie compte environ 9,4 millions d'habitants, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,9%. Près de 60% de la population vivent dans des zones urbaines ou périurbaines. La population rurale est de 3,5 millions d'habitants et le ménage moyen se compose de 5,2 personnes. La population rurale est stationnaire: sa croissance à l'échelle nationale n'a été que d'environ 0,4% par an entre 1984 et 1994, alors que les agglomérations urbaines autour de Tunis ont connu un accroissement de 4,2% par an. L'émigration est considérable et touche environ 15% de la population active.

3. Les réformes économiques que le Gouvernement applique depuis 1986 ont transformé l'économie tunisienne, jusque-là fortement réglementée et protégée, en une économie ouverte, obéissant aux forces du marché. Le rôle de l'État a été redéfini et consiste désormais à fixer les grandes orientations et mettre en place des conditions favorables à un développement concurrentiel du secteur privé ainsi qu'à privatiser les activités qui ne participent pas du bien public. Des efforts ont été déployés pour réduire le déficit budgétaire au moyen de politiques fiscales consistant notamment à simplifier et à élargir l'assiette fiscale tout en abaissant les taux d'imposition. Les pressions inflationnistes ont été jugulées et l'affectation des crédits améliorée grâce à une politique monétaire.

---

<sup>1</sup> Pour renseignements supplémentaires, voir l'appendice I.



Une politique des taux de change a été instaurée pour maintenir la stabilité des cours, préserver les réserves en devises et rendre le dinar convertible afin de faciliter le commerce et les investissements. Grâce à ces mesures, la Tunisie a enregistré un taux de croissance annuel de l'ordre de 5% au cours des dix dernières années et de 5,7% en 1997. La dette extérieure est gérée avec rigueur et, en 1995, la dette totale représentait 51,8% du PNB. Le service de la dette représentait 17% du total des exportations en 1995, une proportion relativement modérée.

4. Bien qu'en recul par rapport au secteur des services et au secteur manufacturier, l'agriculture demeure l'un des principaux secteurs économiques de la Tunisie. En moyenne, elle contribue à hauteur de 15% au PIB, avec de fortes fluctuations d'une année sur l'autre en raison des pluies irrégulières, et à hauteur de 15% aux recettes à l'exportation. Elle emploie un cinquième de la population active du pays et fournit du travail et des revenus à un grand nombre des membres de la famille non comptabilisés dans les statistiques officielles du travail. Un quart environ de la superficie du pays (16,5 millions d'hectares) est constitué de pâturages ou de forêts et un autre quart est cultivé. Six pour cent seulement des terres cultivées sont irriguées et, 80% des ressources hydriques exploitables étant déjà utilisées, des programmes d'expansion à grande échelle de ce sous-secteur ne sont guère envisageables. Les terres cultivables sont consacrées principalement aux céréales (34%), aux fruits (35%) et aux fourrages, légumineuses et cultures industrielles (11%). L'apport du secteur de l'élevage au produit agricole intérieur brut est de 30%. Les ovins, élevés sur des parcours de plus en plus dégradés et dans des zones forestières, sont l'espèce prédominante.

## **B. Données d'expérience**

5. Le FIDA a jusqu'à présent appuyé sept projets en Tunisie, représentant un coût total de 203 millions de USD, qu'il a financés à hauteur de 79,9 millions de USD, ou 40%. Le cofinancement de la Banque islamique de développement et de l'Agence française de développement s'est chiffré à 41 millions de USD, alors que l'apport du Gouvernement a été de 81,5 millions de USD, soit 40% des coûts. Trois prêts avaient été décaissés à 100% au moment de leur clôture et pour les quatre autres 61% du montant avait été décaissé fin septembre 1998. Six de ces prêts ont été administrés par le FADES, qui n'avait pourtant pas assuré de cofinancement. L'autre projet, le Projet d'irrigation de Sidi Bouzid (139-TN), a été supervisé par la Banque mondiale. Le premier prêt du Fonds à la Tunisie a été consenti à des conditions intermédiaires et tous les autres à des conditions ordinaires.

6. Jusqu'à présent, tous les projets du FIDA en Tunisie ont été des projets de développement sectoriel intégré visant à régler les problèmes de production végétale et animale, de gestion des ressources naturelles par le biais de mesures de conservation des sols et des eaux, de gestion des bassins versants et de reboisement, d'octroi et de recouvrement de crédit aux petits paysans et d'infrastructures sociales, principalement les pistes rurales et l'approvisionnement en eau. Cette approche va dans le sens de la stratégie et des objectifs du Gouvernement.

7. **Résultats techniques.** En général, les résultats obtenus ont été concluants sur le plan technique. Toutefois, il s'avère encore difficile de diminuer la sensibilité de certaines interventions techniques aux effets perturbateurs récurrents des fluctuations de la pluviométrie. En général, le travail de vulgarisation agricole n'a eu qu'une incidence limitée sur la productivité de l'agriculture pluviale. Toutefois, la productivité des petits périmètres irrigués a été satisfaisante et a souvent été bénéfique pour les activités maraîchères conduites par les femmes. Dans la mesure du possible, les futurs projets s'efforceront d'apporter un appui à la vulgarisation pour l'agriculture pluviale et au développement de la petite agriculture irriguée.

8. **Ciblage.** Plusieurs projets ont défini le groupe cible en fonction de la taille des exploitations ou des systèmes d'exploitation. L'expérience a prouvé que: i) les projets de développement intégré obéissent à une logique qui les porte à prendre en compte les contraintes d'une région toute entière et



de sa population rurale; ii) les activités de gestion des ressources naturelles appuyées par les projets doivent fréquemment être réalisées par l'ensemble de la communauté agricole (conservation des sols et des eaux, activités sylvopastorales et aménagement des bassins versants); et iii) une approche participative ne peut pas être réservée à une seule couche de la population, les grands agriculteurs étant souvent des chefs de file de leur propre communauté et assumant fréquemment des fonctions dirigeantes au sein de leurs groupements. Dans ces conditions, la meilleure solution consiste semble-t-il à effectuer un ciblage en choisissant la zone du projet parmi les régions les plus pauvres du pays et, à l'intérieur de ces régions, en intervenant dans les zones les plus défavorisées. Le ciblage peut être encore affiné en choisissant les activités qui intéressent principalement les petits paysans, ce qui contribue à concentrer les avantages d'une intervention sur les couches les plus démunies.

9. **Participation.** Bien souvent, l'exécution des projets s'est faite sans la participation totale des bénéficiaires, de sorte que les investissements n'ont pas été suffisamment entretenus et que l'impact des interventions sur les exploitations agricoles, prises individuellement, n'a pu être évalué. Le FIDA a pu constater que, dans le contexte du processus de désengagement de l'État actuellement en cours, il est essentiel de mettre en place ou de renforcer des institutions locales et des organisations communautaires qui prendront en charge l'exploitation et l'entretien des investissements réalisés dans le cadre d'un projet. La collaboration avec les organisations non gouvernementales locales dans le but de renforcer les institutions et les organisations communautaires a constitué un virage important dans les projets du FIDA à compter de 1992, mais des difficultés d'exécution sont nées de l'absence d'une définition claire des rôles respectifs de l'Unité de gestion du projet (UGP) et des ONG. Le FIDA poursuivra ses efforts pour mieux définir le rôle des ONG dans la conception des projets.

10. **Crédit.** Plusieurs projets comportent une composante crédit pour des prêts à court et à moyen terme aux petits paysans. L'exécution de cette composante s'est heurtée à l'imprécision des arrangements institutionnels et à l'absence de continuité de l'encadrement, ce qui a donné lieu à des taux de recouvrement faibles. Dernièrement, les lignes de crédit des projets ont été exclusivement financées par le Gouvernement. Des opérations de crédit informel, à petite échelle, réalisées par des ONG ont enregistré des taux de recouvrement plus élevés. Toutefois, même si elles représentent une amélioration nette par rapport au secteur du crédit formel, ces opérations ne sont pas encore viables. Il faut étudier et tester de nouveaux mécanismes de financement rural, y compris le microfinancement.

11. **Résultats institutionnels.** L'exécution de certains projets récents a été sous-traitée à des institutions et entreprises publiques ou privées, l'équipe du projet se considérant alors davantage comme une unité de programmation et de financement. Lorsque l'UGP a conservé un certain degré de participation directe au développement communautaire en recrutant le personnel contractuel pour des activités spécifiques, l'intérêt porté par les cadres du projet aux résultats a paru plus manifeste et l'exécution semble y avoir gagné en efficacité.

### C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Tunisie

12. **La politique tunisienne de lutte contre la pauvreté.** La Tunisie donne depuis longtemps la preuve de son engagement en faveur du développement social et de la lutte contre la pauvreté. Lorsqu'il s'est lancé dans les programmes d'ajustement structurel, vers le milieu des années 80, le Gouvernement a diminué ses dépenses globales et a réussi à augmenter les dépenses sociales par habitant de 14% en valeur réelle. Les investissements dans les secteurs de l'eau potable, de l'électricité et de la santé ont augmenté et les programmes d'assistance sociale pour les pauvres ont été mieux ciblés, tandis que les subventions aux consommateurs étaient progressivement réduites. En 1996, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement a formulé une stratégie pour l'élimination de la pauvreté visant à: i) établir une meilleure connaissance des paramètres liés à la pauvreté; ii) se doter de moyens pour intensifier la participation



et l'autonomisation des populations vulnérables; iii) aider les populations vulnérables à améliorer leur niveau de vie; et iv) monter un projet pilote à l'échelon communautaire afin d'opérationnaliser la notion de développement humain durable. Ces objectifs viennent s'ajouter aux engagements permanents et de plus grande portée pris par le Gouvernement en faveur, notamment, d'un accroissement des revenus ruraux, de la création d'emplois, du développement durable des ressources naturelles et du ciblage des investissements publics vers les régions où la pauvreté est plus aiguë.

13. **Les activités de lutte contre la pauvreté des autres principaux donateurs.** Les principaux bailleurs de fonds pour le développement rural en Tunisie sont la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, le FADES, la France et l'Allemagne. Le FIDA travaille en étroite collaboration avec un certain nombre des organisations ou pays susmentionnés, soit par le biais de liens formels, soit par des contacts ou des échanges d'informations fréquents. La Banque mondiale se concentre sur le crédit institutionnel, le développement des zones montagneuses dans le nord-ouest du pays, le développement forestier, la recherche et la vulgarisation et l'ajustement structurel. La Banque africaine de développement s'est engagée à financer d'importants projets d'infrastructures pour la gestion des ressources hydriques et s'intéresse au crédit institutionnel. L'Union européenne finance des petits projets d'équipement pour la gestion des ressources hydriques et des programmes de conservation des sols et des eaux et de développement rural dans le gouvernorat de Kef. L'aide bilatérale allemande apporte son appui à l'Office de développement sylvopastoral du nord-ouest aux côtés de la Banque mondiale et à des projets d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. L'aide bilatérale française, qui privilégie une coopération directe entre les différents intervenants pour certaines catégories de produits spécifiques, comme les produits laitiers, les fruits et les légumes, finance des projets de développement rural dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et de Kef et cofinance un autre projet avec le FIDA dans le gouvernorat de Siliana. Le Japon apporte une aide considérable au secteur de l'irrigation et appuie actuellement la préparation d'un projet de la Banque mondiale portant sur la recherche, la vulgarisation et le soutien aux organisations agricoles à l'échelon national.

14. **La stratégie du FIDA en Tunisie.** À la lumière des données d'expérience accumulées et d'une analyse des possibilités et des contraintes que présentent à la fois le secteur agricole et le contexte général de la pauvreté rurale, la stratégie du FIDA pour la Tunisie s'articule autour de quatre grands axes: i) assurer une plus grande participation des bénéficiaires; ii) assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes; iii) créer et renforcer les services financiers ruraux; et iv) assurer une gestion durable des ressources naturelles. Trois de ces axes sont directement liés à la stratégie institutionnelle du FIDA et un à sa stratégie régionale. Pris ensemble, ces quatre axes façonnent les objectifs de la stratégie ainsi que le groupe cible, les activités et les modalités d'exécution qu'elle englobe.

15. Conformément au mandat du Fonds et à sa stratégie institutionnelle et dans l'esprit de la stratégie gouvernementale exposée dans le IX<sup>ème</sup> Plan de développement social et économique 1997-2001 (le IX<sup>ème</sup> Plan), qui vise un taux de croissance de 5%, l'objectif de l'appui accordé par le FIDA est d'augmenter la productivité et les revenus tirés des activités durables entreprises par le groupe cible, notamment par les femmes. Des activités prioritaires dans différents sous-secteurs bénéficieront d'un appui dans cette perspective. Toutefois, le développement d'institutions locales représentant les intérêts des pauvres et qui constitueront la pierre angulaire du développement du monde agricole constituera l'élément principal de cette stratégie. Dans le contexte, présent et futur, d'une concurrence accrue, de la poursuite des réformes structurelles et du désengagement de l'État, la création d'organisations d'agriculteurs et de femmes aura pour but de: i) faciliter l'accès aux services financiers et de soutien nécessaires pour accroître la productivité et la viabilité des activités rémunératrices agricoles et non agricoles; ii) constituer le cadre d'application d'une approche participative qui correspond non seulement à une stratégie du FIDA mais est également encouragée dans le IX<sup>ème</sup> Plan du Gouvernement et dans ses stratégies d'exécution; et iii) permettre le



désengagement graduel de l'État des activités et des responsabilités en matière de production et de commercialisation, qui seront confiées aux organisations agricoles, ce qui permettra à l'administration publique de se concentrer sur la recherche, la vulgarisation et les autres services de soutien, notamment pour les produits pour lesquels le pays possède un avantage comparatif potentiel.

16. L'appui du FIDA se concentrera sur les besoins des populations rurales pauvres et sur les contraintes auxquelles elles sont confrontées. Conformément aux grandes orientations nationales et compte tenu de la réalité sociale des zones rurales, les projets et les programmes se concentreront sur les questions de parité entre les sexes. À la lumière de l'expérience acquise dans les interventions du FIDA, l'identification des groupes cibles a tenu compte du fait que les personnes moins nanties forment partie intégrante du réseau social des communautés et qu'il ne serait ni faisable, ni souhaitable pour les pauvres eux-mêmes, de les dissocier de ce tissu social pour des interventions de projet, au demeurant éphémères. L'appui du FIDA se concentrera donc sur les communautés les plus démunies prises dans leur ensemble, tandis que le type d'aide fournie sera fonction des besoins prioritaires et des contraintes des communautés en matière d'activités rémunératrices agricoles et non agricoles. Les priorités et les besoins des communautés seront définis de façon participative (enquêtes socio-économiques, diagnostics participatifs, ateliers de participation à l'échelon local, etc.) et les conditions propices au renforcement des institutions locales et des organisations communautaires seront mises en place.

17. L'appui du FIDA venant s'ajouter à celui des autres donateurs et du Gouvernement, il n'aura pas à englober tous les sous-secteurs ou activités. Une analyse des contraintes communes à la plupart des petits agriculteurs et des femmes rurales pauvres indique que le FIDA doit se concentrer sur les principaux axes suivants: i) la mise en place de services financiers ruraux accessibles aux personnes exclues des mécanismes de crédit formel et fondés sur la mobilisation mutuelle des ressources; et ii) la gestion durable des ressources naturelles, comprenant des mesures de conservation des sols et des eaux, l'aménagement des bassins versants, la maîtrise des crues et la remise en état et la gestion des parcours, en se concentrant particulièrement sur les possibilités de production rentable pour les petits paysans. Le premier axe d'intervention aidera les groupes cibles du FIDA à avoir accès aux moyens de production, en l'occurrence le capital; le second fournira les services de soutien technique nécessaires pour une gestion durable du patrimoine des ressources naturelles, élément clé de la subsistance des bénéficiaires.

18. **Justification du projet et stratégie.** Le projet proposé a été conçu en fonction des enseignements tirés de l'expérience du FIDA en Tunisie et des principaux axes de la stratégie du Fonds pour ce pays. À ce titre, il bénéficie de l'expérience acquise en matière de développement communautaire et d'approche participative ainsi que des politiques nationales adoptées par le Gouvernement tunisien dans le cadre du IX<sup>ème</sup> Plan. Toutes les activités du projet seront donc conçues pour assurer la participation active de la population tout au long du cycle du projet, de manière à garantir la pérennité des interventions. Un atelier de diagnostic participatif organisé dans la zone du projet au cours de la phase de formulation a rassemblé dans ce but une quarantaine de bénéficiaires, y compris des femmes, qui constituait un échantillon représentatif de la population de la zone. L'objectif consistait à identifier, au stade de la conception du projet, les besoins et les priorités des bénéficiaires.

19. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre du programme prioritaire du Gouvernement tunisien de lutte contre la pauvreté et d'un développement régional équilibré. Bien que jouxtant la région administrative du nord-est, relativement plus développée, la zone du projet a été exclue du processus général de développement économique du fait de son enclavement, de ses conditions agro-écologiques et socio-économiques défavorables et de la détérioration alarmante de son patrimoine de ressources naturelles due à l'érosion, au surpâturage, etc. Malgré ces contraintes d'ordre écologique, l'agriculture demeure un secteur prioritaire pour la population de la zone du projet et pourrait être

considérablement développée si la base de ressources naturelles est mieux protégée et mise en valeur, notamment par des mesures correctives de conservation des sols et des eaux, l'amélioration des pâturages, l'utilisation rationnelle des ressources en eau d'irrigation limitées, l'amélioration des équipements locaux, etc. Ce potentiel pourrait être exploité pour améliorer les revenus et les conditions de vie de la population cible.

## **DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET**

### **A. Zone du projet et groupe cible**

20. La zone du projet englobe les quatre délégations situées au sud-est du gouvernorat de Zaghuan. Elle compte une population d'environ 79 600 habitants, dont 59 200 ruraux, répartis en 11 600 ménages dont la taille moyenne est de 5,2 membres. Le chômage est très élevé et a atteint 25% en 1994. Les exploitations sont de petite taille et 93% d'entre elles font moins de 20 ha, ce qui est considérée la taille minimale dans des conditions d'agriculture pluviale pour garantir un revenu qui suffit à assurer la subsistance d'une famille. Environ 25% des ruraux sont sans terre, mais la plupart d'entre eux possèdent quelques animaux - principalement des moutons et des chèvres - qui paissent sur les pâturages communs. Quarante-cinq pour cent environ du revenu d'une famille moyenne proviennent d'après les estimations de sources non agricoles, telles que des emplois faiblement rémunérés dans la fonction publique, le bâtiment, les envois de fonds de travailleurs émigrés, etc.

21. La zone du projet est située dans une région semi-aride du pays, où les précipitations annuelles moyennes sont de l'ordre de 300 à 450 mm avec de fortes variations pendant l'année et d'une année sur l'autre. La région est montagneuse et la vaste majorité des petites exploitations sont établies sur des sols peu profonds à flanc de colline, sujets à l'érosion. Les parcours, situés pour la plupart dans les zones forestières, ont subi une forte détérioration en raison du surpâturage et d'une gestion déficiente. Les ressources en eaux souterraines sont limitées, mais il devrait être possible de puiser de l'eau de boisson ou pour la petite hydraulique dans des aquifères profonds ou des puits peu profonds.

22. Sur les 11 600 ménages ruraux de la zone du projet, 9 050 constituent le groupe cible, puisque leur revenu familial les situe près du seuil de pauvreté<sup>2</sup>. Il s'agit notamment de petits ménages agricoles exploitant jusqu'à 20 ha et de toutes les familles sans terre. Environ 75% de ces familles devraient bénéficier d'au moins une des interventions du projet. Les femmes sont de plus en plus associées à la production agricole en raison de l'émigration des hommes et elles seront expressément ciblées par plusieurs activités du projet.

### **B. Objectifs du projet**

23. L'objectif général du projet est d'atténuer la pauvreté par une gestion plus durable de la base de ressources dans la zone du projet<sup>3</sup>. Les objectifs de développement spécifiques sont de: i) favoriser l'augmentation, la stabilisation et la diversification des revenus grâce à l'intensification de la production agricole s'appuyant sur des investissements dans la conservation des sols et des eaux, l'amélioration de l'élevage et de la gestion des parcours et la petite hydraulique; ii) atténuer ou enrayer la dégradation des terres agricoles, des pâturages et des forêts et diminuer l'envasement des retenues en aval; iii) accroître l'efficacité de l'irrigation à l'échelon des exploitations agricoles; iv) désenclaver les villages, ce qui contribuera à améliorer les conditions de commercialisation des

---

<sup>2</sup> Sur la base de 184 dinars tunisiens par an en 1990 (Banque mondiale, 1995) mis à jour pour 1997 en fonction d'un taux de croissance de 5,7% de la consommation des ménages établi par l'Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages pour 1995.

<sup>3</sup> Les objectifs et les apports du projet et les conditions déterminantes y afférentes sont résumés dans le Cadre logique (annexe III).



produits agricoles et à stimuler l'activité économique dans la zone du projet; et v) améliorer la condition des femmes en leur fournissant des services et l'accès au microcrédit pour des activités rémunératrices.

### C. Composantes

24. Les composantes du projet, décrites ci-après, seront exécutées sur une période de six ans.

25. **Développement communautaire et promotion des femmes rurales.** Avec l'appui technique d'experts du secteur privé, d'organisations associées au projet et d'une ou de plusieurs ONG, le projet apportera une assistance pour: i) mener des enquêtes participatives et préparer l'identification d'unités socio-territoriales homogènes en fonction des priorités et des besoins de l'ensemble de la population et des associations d'intérêt collectif; ii) mobiliser et sensibiliser le groupe cible, pour éventuellement aboutir à la création d'une cinquantaine d'associations formelles (20 associations forestières d'intérêt collectif; 12 pour la mise en oeuvre des travaux de conservation des sols; et 18 associations d'irrigants, dont 7 pour l'eau potable et 11 pour l'irrigation); iii) former les membres des groupements et les fonctionnaires à la gestion de groupes et à la communication; iv) aider les femmes à participer activement aux associations susmentionnées; et v) déterminer les besoins spécifiques des femmes et leur assurer une formation et l'accès au crédit informel par le biais d'une ou de plusieurs ONG afin de répondre à ces besoins.

26. **Conservation des sols et des eaux.** Cette composante comprend les éléments suivants: i) construction de diguettes suivant les courbes de niveau sur 5 300 ha et fixation biologique de terres adaptées aux arbres fruitiers et aux céréales (là où des travaux importants seront nécessaires - sur 3 800 ha de terres - ils seront sous-traités au secteur privé et sur 1 500 ha, les diguettes seront construites par les agriculteurs eux-mêmes); ii) construction de murets de pierres le long des courbes de niveau sur 1 100 ha; iii) construction de seuils en pierres sèches accompagnant la fixation biologique sur 900 ha plantés d'acacias denses; et iv) construction de diguettes suivant les courbes de niveau sur 800 ha, renforcée par la plantation de graminées vivaces dans les champs ayant des pentes ne dépassant pas 3 à 8%.

27. **Aménagement sylvo-pastoral et élevage.** Cette composante comprendra: i) la régénération de 12 000 ha de pâturages dégradés grâce à la mise en défens des parcelles par rotation, sur un cycle de deux ans, accompagnée d'une indemnisation des utilisateurs pour leur permettre de conserver leurs troupeaux; ii) la plantation d'arbustes fourragers sur 3 000 ha de terres forestières et de pâturages dégradés et le réensemencement de 3 000 ha supplémentaires; iii) l'introduction d'un traitement de la paille à l'urée pour accroître la valeur fourragère; iv) l'amélioration des paramètres de performance des animaux de ferme - principalement moutons et chèvres - grâce à l'introduction de géniteurs améliorés; et v) la promotion de l'engraissement des ovins et de l'apiculture, qui sont des activités rémunératrices prometteuses.

28. **Développement de l'irrigation.** L'exploitation de nouvelles ressources hydriques pour l'irrigation ne bénéficiera d'un appui que si des études sur les eaux souterraines de la zone prouvent que les prélèvements d'eau envisagés ne dépasseront pas le taux de reconstitution des aquifères. Le projet financera: i) des études d'évaluation et de suivi des ressources en eaux souterraines; ii) le forage, l'équipement et l'électrification de quatre nouveaux puits tubulaires et le remplacement des puits tubulaires existants; iii) l'équipement de quatre forages de reconnaissance possédant un potentiel d'approvisionnement en eau avéré et le remplacement de l'équipement de deux autres; iv) la mise en valeur de puits tubulaires desservant des zones irriguées d'environ 480 ha; v) la construction de 20 puits de surface, l'approfondissement de 60 et l'équipement de 120; et vi) un équipement d'irrigation amélioré à l'échelon des exploitations - systèmes d'irrigation goutte à goutte, d'irrigation



par aspersion et systèmes par gravité améliorés - sur 1 280 ha pour garantir une utilisation plus efficace des ressources en eau.



29. **Développement agricole.** Les activités dans le cadre de cette composante viseront à consolider les investissements réalisés dans la conservation des sols et des eaux, le développement de l'élevage et l'amélioration des parcours et l'irrigation. Elles comprendront: i) la plantation d'arbres fruitiers dans les zones bonifiées grâce aux travaux de conservation des sols et des eaux, soit 1 900 ha plantés essentiellement d'oliviers et d'amandiers et, dans les zones nouvellement irriguées, 300 ha de vignes et d'olives, essentiellement des variétés de table; et ii) le renforcement des services de vulgarisation agricole en comblant les postes vacants de vulgarisateurs (quatre hommes et trois femmes) et la mise à disposition de matériel de transport et de matériel audiovisuel. Deux lignes de crédit seront fournies dans le cadre de cette composante, l'une par le biais des mécanismes de crédit formels, l'autre par les mécanismes informels. Le crédit institutionnalisé sera financé exclusivement par le Gouvernement avec des ressources de la Banque nationale de l'agriculture. Il sera canalisé par le biais de programmes spéciaux d'encouragement des investissements publics destinés à financer des facilités de crédit à court et à moyen terme pour l'agriculture pluviale et l'agriculture irriguée, y compris l'achat de béliers de race améliorée, le matériel d'arrosage, la construction de puits peu profonds, la plantation d'arbres, etc. Le crédit non institutionnalisé sera financé par le prêt du FIDA et géré par une ONG. Les prêts accordés sont petits et couvrent des activités entreprises dans des zones dispersées. Le montant total du crédit prévu se chiffre à environ 190 000 USD et sera utilisé pour encourager les femmes à entreprendre des activités rémunératrices comme la production de miel, la dessiccation des fruits, l'artisanat et les activités collectives de développement communautaire. Le microcrédit sera octroyé par la Banque tunisienne de solidarité à la demande des bénéficiaires, avec une assistance technique du projet.

30. **Développement des infrastructures.** Malgré sa proximité des réseaux nationaux de routes et d'aqueducs, la zone du projet se caractérise encore par des villages isolés éparpillés dans l'arrière-pays. Afin de désenclaver ces localités, le projet financera: i) la construction de 54 km de pistes rurales desservant environ 1 400 ménages dispersés et la mise en exploitation maraîchère intensive de zones irriguées couvrant environ 860 ha; et ii) la remise en état de sept réseaux d'adduction d'eau communautaires et la création de cinq nouveaux réseaux pour desservir 11 000 personnes.

31. **Unité de gestion du projet.** Le projet comprendra une petite unité de gestion du projet (UGP) qui sera mise en place au sein du Commissariat régional au développement agricole (CRDA) pour la gestion financière du projet, les composantes techniques étant exécutées par les différents services du CRDA. Le projet prendra en charge les coûts de personnel (11 personnes, cadres et personnel de soutien), les frais de transport et de matériel de bureau. Des fonds seront affectés à une recherche adaptative dans les domaines de la conservation des sols et des eaux et de l'aménagement des parcours ainsi que pour des études entreprises spécifiquement dans le cadre du projet (enquêtes de référence, bilan de mi-parcours et évaluation de l'achèvement du projet, contrôle des eaux souterraines, etc.). L'équipe du projet comprendra un agent de crédit par délégation chargé d'aider les agriculteurs des groupes cibles dans les questions d'apurement des titres fonciers, ce qui facilitera leur accès au crédit formel; et un consultant en micro-entreprises qui apportera son concours à la banque de microcrédit récemment créée, la BTS, en identifiant des micro-entreprises prometteuses, en fournissant un appui aux clients pour la conception de projets, la constitution des dossiers de demande de microfinancement et la mise en place des systèmes appropriés de gestion des micro-entreprises.

## D. Coûts et financement du projet

32. **Coûts du projet.** Le coût total du projet, pour la période d'exécution de six ans, est estimé à 33,6 millions de USD (y compris provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers). La part en devises représente environ 48% du coût total. Les coûts d'investissement sont estimés à 31,7 millions de USD, soit 94% du total. Les coûts du projet ventilés par composantes sont résumés au tableau 1.

33. **Financement du projet.** Le projet sera financé par un prêt du FIDA d'environ 16,1 millions de USD, soit 48% du coût total. La contribution du Gouvernement, y compris les taxes, la ligne de crédit avec la BNA et les encouragements aux investissements pour les bénéficiaires qui accompagnent le crédit équivalra à 15,3 millions de USD, soit environ 46% du coût total. La contribution des bénéficiaires devrait être de l'ordre de 2,2 millions de USD, ou 6%. Le financement du FIDA couvrira toutes les composantes à l'exception de la composante pistes rurales, qui sera entièrement prise en charge par le Gouvernement. Le plan de financement est présenté au tableau 2.

**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composantes du projet	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% du coût de base
Développement communautaire et promotion des femmes rurales	1 290	125	1 416	9	5
Conservation des sols et des eaux	3 163	755	3 918	19	13
Aménagement sylvo-pastoral et élevage	3 098	2 660	5 757	46	20
Développement de l'irrigation	2 847	6 641	9 489	70	33
Développement agricole	2 150	1 140	3 291	35	11
Infrastructures: approvisionnement en eau potable	423	423	845	50	3
Infrastructures: pistes rurales	694	2 082	2 776	75	10
Unité de gestion du projet	1 553	143	1 696	8	6
<b>Coût de base total</b>	<b>15 218</b>	<b>13 969</b>	<b>29 187</b>	<b>48</b>	<b>100</b>
Provisions pour aléas d'exécution	1 160	988	2 148	46	7
Provisions pour aléas financiers	1 151	1 122	2 273	49	8
<b>Coût total du projet</b>	<b>17 529</b>	<b>16 079</b>	<b>33 608</b>	<b>48</b>	<b>115</b>

<sup>a</sup> Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

**TABLE 2: FINANCING PLAN<sup>a</sup>**  
(USD '000)

Components	IFAD		Beneficiaries		Government						Total		Foreign Exchange	Local (Excl. Taxes)	Duties and Taxes
	Amount	%	Amount	%	Budget		Banks		Investment Incentives		Amount	%			
					Amount	%	Amount	%	Amount	%					
Community development and promotion of rural women	1 454	91	-	-	136	9	-	-	-	-	1 590	5	137	1 317	136
Soil and water conservation	3 415	76	424	9	682	15	-	-	-	-	4 521	14	867	3 271	384
Rangelands and livestock development	3 179	47	195	3	1 691	25	977	14	782	12	6 824	20	3 157	2 533	1 134
Irrigation development	5 999	55	328	3	1 696	16	1 641	15	1 313	12	10 978	33	7 697	1 348	1 933
Agricultural development	60	2	1 277	33	495	13	1 121	29	897	23	3 851	12	1 346	2 068	437
Social infrastructure: drinking water supply	746	82	-	-	164	18	-	-	-	-	910	3	455	291	164
Social infrastructure: rural tracks	-	-	-	-	3 018	100	-	-	-	-	3 018	9	2 264	211	543
Project management unit	1 203	63	-	-	713	37	-	-	-	-	1 916	6	156	1 499	260
<b>Total disbursement</b>	<b>16 056</b>	<b>48</b>	<b>2 225</b>	<b>7</b>	<b>8 595</b>	<b>26</b>	<b>3 740</b>	<b>11</b>	<b>2 992</b>	<b>9</b>	<b>33 608</b>	<b>100</b>	<b>16 079</b>	<b>12 538</b>	<b>4 991</b>

<sup>a</sup> Discrepancies in total are due to rounding up of figures.





### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

34. **Passation des marchés.** Pour toutes les dépenses financées par le FIDA, la passation des marchés se fera conformément aux directives du Fonds. Dans la mesure du possible, les marchés de véhicules, de matériel et d'équipements et de travaux d'infrastructures rurales seront regroupés en lots d'une taille appréciable soumis à appels d'offres. Les marchés de véhicules, de matériel et d'équipement d'un montant égal ou supérieur à l'équivalent de 300 000 USD et les marchés d'ouvrages du génie civil d'un montant égal ou supérieur à 1 000 000 USD sont soumis à appels d'offres internationales. Les marchés de véhicules, de matériel et d'équipement d'un montant inférieur à 300 000 USD et les marchés d'ouvrages du génie civil d'un montant inférieur à 1 000 000 USD mais supérieur à 30 000 USD sont adjugés par appel à la concurrence locale selon les modalités convenant au FIDA. Pour les marchés inférieurs à 30 000 USD, les procédures de consultation de fournisseurs, permettant d'obtenir trois devis, seront utilisées. Les contrats confiés à l'UGP, tels que la plantation d'arbustes fourragers et les travaux de conservation des sols réalisés en régie administrative, seront établis en fonction de l'évaluation des coûts unitaires et approuvés par l'institution coopérante. Les marchés avec les ONG seront assujettis à l'appel à la concurrence locale selon des modalités agréées par le FIDA.

35. **Décaissements.** Le prêt du FIDA sera décaissé sur une période de six ans, conformément aux catégories de décaissement qui figurent à l'annexe 2 de l'Accord de prêt. Les retraits sur le compte du prêt pour les travaux de conservation des sols et des eaux, la plantation d'arbustes fourragers, le crédit et les dépenses de fonctionnement seront effectués contre présentation des états de dépenses. Les justificatifs de ces dépenses seront conservés par le projet et mis à disposition des missions de supervision et des vérificateurs externes pour examen. Tous les autres retraits sur le compte du prêt seront effectués sur présentation d'une documentation complète. La date de clôture du prêt est fixée au 31 décembre 2005.

36. Le Gouvernement ouvrira un compte spécial en dollars des États-Unis auprès de la Banque centrale de Tunisie au nom du projet. Au moment de l'entrée en vigueur du prêt, le FIDA effectuera un dépôt initial de 1 200 000 USD, correspondant à six mois de dépenses du projet. Ce compte spécial sera utilisé pour financer la part des dépenses qui incombent au FIDA et reconstitué conformément aux procédures établies par le Fonds.

37. **Comptabilité et vérification des comptes.** Des comptes de projet et des registres financiers distincts pour toutes les activités du projet seront tenus par les différents organismes d'exécution. L'UGP veillera à ce que ces comptes et ces registres soient tenus conformément aux pratiques gouvernementales et selon des procédures acceptables pour le FIDA. Les comptes consolidés du projet, qui devront être préparés par l'UGP, seront présentés au Ministère de l'agriculture. Les comptes du projet seront vérifiés chaque année par un vérificateur indépendant agréé par le FIDA et les rapports de vérification certifiés seront transmis au Fonds dans les six mois suivant la fin de chaque année budgétaire. Le rapport du vérificateur comprendra une appréciation des systèmes comptables et des mesures de contrôle interne de l'organisme d'exécution, y compris un avis distinct concernant les états des dépenses et le compte spécial.

### **F. Organisation et gestion**

38. La responsabilité générale de l'exécution du projet sera confiée à la Direction générale du financement et des encouragements (DGFE) du Ministère de l'agriculture. Le Directeur général de la DGFE présidera un Comité central de coordination qui approuvera les plans de travail annuels et veillera à ce qu'il soit donné suite aux recommandations formulées par les missions de supervision.

Le projet sera géré par une petite UGP autonome<sup>4</sup> qui sera créée au sein du CRDA et remplira les fonctions d'unité de programmation et de financement. Les activités matérielles dans le cadre des différentes composantes du projet seront administrées par les services pertinents du CRDA et sous-traitées à des institutions et firmes publiques et privées. La composante de développement communautaire et de promotion des femmes rurales sera gérée par l'UGP avec l'appui d'experts du secteur privé, d'organisations associées au projet et d'ONG.

39. **Suivi et évaluation.** Le système de suivi et évaluation a été conçu pour évaluer les résultats enregistrés par le projet de façon périodique et juger de son impact sur les bénéficiaires et sur l'environnement. Le cadre logique constituera l'outil de référence pour le système de suivi et évaluation et l'UGP devra le mettre à jour en fonction de l'exercice annuel de préparation des plans de travail et des budgets. L'unité de suivi et évaluation utilisera largement les enquêtes de référence pour suivre l'impact des interventions du projet sur le terrain. L'enquête socio-économique de mi-parcours constituera la base d'une évaluation à mi-parcours du projet à la fin de la troisième année. Le système sera mis en oeuvre par une petite équipe au sein de l'UGP placée sous la responsabilité du Directeur de projet. L'Unité de gestion du projet collaborera étroitement avec le CRDA et ses cellules de rayonnement agricole (CRA) et passera des contrats avec des instituts de recherche locaux pour le suivi et l'évaluation des dimensions techniques et environnementales du projet.

### **G. Justification économique**

40. Les avantages ont été établis en fonction d'un surcroît de production découlant des effets directs et indirects du projet. Les effets indirects comprennent l'évaluation des gains de production rendus possibles par les travaux de conservation des sols et des eaux (y compris l'amélioration du bilan hydrique des sols et le désenvasement des retenues). Les techniques économes en eau ont été évaluées en fonction des superficies additionnelles mises en culture grâce à l'augmentation des disponibilités hydriques. Les gains tirés de la composante sylvo-pastorale ont été calculés en les convertissant en unités fourragères évaluées en équivalent orge. Les avantages sociaux découlant de la construction des pistes rurales et des aqueducs villageois n'ont pas été quantifiés. Toutefois, l'alimentation des villages en eau potable profitera essentiellement aux femmes et aux jeunes enfants puisqu'elle réduira le temps consacré chaque jour à la corvée d'eau. En outre, les pistes rurales désenclaveront les zones de production isolées et les rattacheront aux réseaux de routes rurales. Les rendements des cultures ont fait l'objet d'estimations prudentes ajustées pour tenir compte des risques de sécheresse. Le taux de rentabilité économique du projet, calculé en fonction d'un scénario pessimiste et d'un scénario optimiste, est de 9,2% en moyenne, si tous les coûts sont pris en compte et de 10,5% environ si l'on exclut les coûts de l'adduction d'eau dans les villages. L'analyse de sensibilité indique que les résultats sont robustes: une augmentation des coûts de 10% ramène le taux de rentabilité à 8% et une diminution additionnelle des avantages de 10% réduit le taux de rentabilité à 6,7%.

### **H. Risques**

41. Les principaux risques sont liés à l'introduction de méthodes novatrices là où la capacité institutionnelle est limitée, en particulier en ce qui concerne la participation des bénéficiaires, une approche relativement nouvelle en Tunisie mais qui est à la base de tous les grands investissements prévus dans le cadre du projet. Celui-ci assurera la formation et l'appui technique nécessaires pour le personnel administratif local dans ces domaines. Des experts du secteur privé, des organisations associées au projet et des ONG sous-traitantes appuieront et formeront les bénéficiaires et constitueront le point de jonction entre l'administration et la population pour le renforcement des capacités locales.

---

<sup>4</sup> Voir organigramme à l'annexe V.

42. Les difficultés d'accès des petits paysans au crédit institutionnalisé, principalement faute d'apurement foncier, constituent un deuxième risque qui pourrait être atténué si le projet aide les paysans du groupe cible à apurer leurs titres.

43. Enfin, comme dans toute région semi-aride, il existe un risque sérieux de mauvaises récoltes du fait d'une sécheresse prolongée. Ce risque ne sera toutefois réel que pour deux catégories de bénéficiaires: ceux qui dépendent uniquement de la production céréalière et ceux qui élèvent des petits ruminants. Ces deux groupes devront pouvoir bénéficier d'un fonds national de protection contre les catastrophes. Dans la mesure du possible, le projet encouragera également la diversification des systèmes d'exploitation.

### **I. Impact sur l'environnement**

44. Le projet proposé a été classé dans la catégorie "B": en effet, il est possible de pallier les impacts écologiques potentiels qui ont été recensés par une conception du projet respectueuse de l'environnement. Les travaux de conservation des sols et d'aménagement des pâturages devraient avoir un effet positif puisqu'ils permettront d'enrayer l'érosion, d'assurer la fertilité des sols à long terme et de protéger les retenues d'eau en aval. S'agissant de l'utilisation des eaux souterraines, des études détaillées de faisabilité et d'évaluation des ressources hydriques seront entreprises dans le cadre du processus de sélection des sites pour garantir un équilibre entre les taux de prélèvement et le taux de reconstitution des aquifères.

### **J. Aspects novateurs**

45. La conception du projet est doublement novatrice: i) pour la première fois en Tunisie, toutes les activités du projet reposent sur une participation active des bénéficiaires. La formation de groupements ou d'associations d'usagers sera une condition préalable à la plupart des investissements financés par le projet; ii) le projet comporte une activité d'appui technique dans le domaine du développement des micro-entreprises avec le concours de la BTS, la nouvelle banque spécialisée dans le microcrédit. Un consultant en micro-entreprise aidera les clients potentiels de la BTS à identifier des activités de micro-entreprise prometteuses et à constituer les dossiers nécessaires et dispensera des avis sur la gestion des entreprises.

## **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

46. Un accord de prêt entre la République tunisienne et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'Emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

47. La République tunisienne est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

48. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



## QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

49. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République tunisienne un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions quatre cent mille droits de tirages spéciaux (11 400 000 DTS) venant à échéance le 15 octobre 2016 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminée chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Fawzi H. Al-Sultan

## **RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations conclues le 27 novembre 1998)

1. Le Gouvernement de la République tunisienne (le Gouvernement) inscrit annuellement au budget de l'État les montants correspondant à la contrepartie nationale de façon à ce qu'ils soient disponibles en début d'exercice pour l'exécution du Projet. Ces montants correspondent aux droits et taxes, aux primes d'investissements attribuées aux crédits à court, moyen et long termes, conformément aux textes en vigueur dans la République tunisienne, et aux frais de fonctionnement et de personnel.
2. Le Gouvernement, établit et gère ou veille à ce que les ONG chargées de la sous-composante promotion de la femme rurale établissent et gèrent un fonds de roulement pour le Projet où seront détenus principal et intérêts, déduction faite des dépenses de fonctionnement et autres, perçus sur les prêts accordés aux bénéficiaires en provenance des fonds du Prêt prévus à la catégorie VII du tableau d'affectation figurant au paragraphe 1 de l'annexe 2 de l'Accord de prêt. Les montants disponibles dans le fonds de roulement sont utilisés par les ONG pour l'extension des facilités de crédit aux bénéficiaires conformément aux dispositions de l'Accord de prêt, au moins jusqu'à la date à laquelle prendra fin le paiement du montant du principal du Prêt.
3. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt aux fins de la section 10.01 g) des Conditions générales:

mise en place de l'UGP, et notamment des locaux nécessaires à Zaghouan, redéploiement ou recrutement du Directeur de l'UGP par le Gouvernement à la satisfaction du Fonds.
4. Aucun retrait ne sera effectué pour le paiement des dépenses prévues aux catégories du tableau figurant au tableau du paragraphe 1 de l'annexe 1 de l'Accord de prêt avant que:
  - a) le CRDA de Zaghouan n'ait nommé, parmi le personnel de ses arrondissements, un coordinateur des activités du Projet dans chacune des délégations soit Zaghouan, Zriba, Saouaf et Nadhour;
  - b) le Gouvernement n'ait recruté ou, le cas échéant redéployé, et affecté les cadres de l'UGP;
  - c) le Gouvernement n'ait soumis au FIDA un calendrier d'affectation ou de recrutement dans un délai n'excédant pas une période de six mois après l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, pour l'ensemble du personnel additionnel nécessaire au niveau du CRDA de Zaghouan.
5. Aucun retrait ne sera non plus effectué pour le paiement des dépenses relatives à la réalisation de nouveaux périmètres d'irrigation collectifs prévue dans la composante aménagement hydro-agricole avant que:
  - a) l'étude des nappes profondes, à réaliser la première année, n'ait confirmé la disponibilité et la pérennité des ressources en eau;



- b) le CRDA n'ait mis en place un système de suivi des nappes phréatiques profondes.

## ANNEXE

6. L'exécution du Projet est placée sous la tutelle du Ministère de l'agriculture (MA) représenté par sa Direction générale du financement et des encouragements (DGFE). Les agences d'exécution comprennent le CRDA de Zaghouan, à travers ses différents arrondissements, les Opérateurs-partenaires contractuels et une ou plusieurs ONG recrutés par l'UGP et chargés d'exécuter la composante développement communautaire et promotion de la femme rurale, ou par le CRDA au moyen de contrats de sous-traitance pour des activités spécifiques, la BNA pour l'octroi et le recouvrement de crédits et la BTS pour les activités de microfinance rurale.

Pour la bonne exécution des composantes suivantes, le Gouvernement s'engage également à:

7. Composante développement communautaire et promotion de la femme rurale:

soumettre au FIDA, au plus tard six mois après l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, un document, acceptable pour le FIDA, précisant les modalités qui seront adoptées par l'UGP pour assurer la bonne exécution de cette composante.

8. Composante aménagements hydro-agricoles et ressources en eau:

effectuer un examen rapide de l'impact sur l'environnement lors de l'étude de faisabilité de chaque périmètre, en conformité avec les lois en vigueur.

9. Composante élevage et aménagement sylvo-pastoral:

débloquer les montants au titre de la compensation pour la mise en repos des parcours collectifs soumis au régime forestier, une fois les parcelles à mettre en repos effectivement localisées et les bénéficiaires clairement identifiés et organisés en associations (AFIC).

10. Pour l'exécution de la composante organisation et gestion du Projet, le Gouvernement veillera à ce que:

a) le CRDA sélectionne, parmi ses cadres, un coordinateur des interventions du Projet dans chaque délégation. Ces coordinateurs devront être sensibilisés à l'approche participative et justifier de capacités d'organisation;

b) les cadres du Projet, et tout particulièrement le Directeur de l'UGP, le responsable de la programmation et de la formation, et le responsable du suivi et de l'évaluation bénéficient du programme de formation NAMTA-I au titre de la catégorie IV ("Formation") du tableau figurant à l'annexe 2 de l'Accord de prêt, dès lors que ce Programme de formation est devenu opérationnel.

c) le CRDA assure la coordination nécessaire entre les différents intervenants dans la zone du Projet pour éviter toute duplication ou recoupement des actions entre les différents projets.

## COUNTRY DATA

### TUNISIA

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 1995 1/</b>	<b>155</b>	<b>GNP per capita (USD) 1996 2/</b>	<b>1 930</b>
<b>Total population (million) 1996 1/</b>	<b>9</b>	<b>Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-96 2/</b>	<b>1.3</b>
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 1996 1/</b>	<b>60</b>	<b>Average annual rate of inflation, 1990-96 2/</b>	<b>5.1</b>
<b>Local currency</b>	<b>Tunisian Dinar (TND)</b>	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	<b>TND 1.11</b>
<hr/>			
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1980-96 1/	2.2	GDP (USD million) 1996 1/	19 516
Crude birth rate (per thousand people) 1996 1/	23	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	3.3
Crude death rate (per thousand people) 1996 1/	6	1990-96	4.1
Infant mortality rate (per thousand live births) 1996 1/	30	Sectoral distribution of GDP, 1996 1/	
Life expectancy at birth (years) 1996 1/	70	% agriculture	13.7
Number of rural poor (million) 1/	1	% industry	28.5
Poor as % of total rural population 1/	21.6	% manufacturing	18.2
Total labour force (million) 1996 1/	3	% services	57.8
Female labour force as % of total, 1996 1/	30.7		
<b>Education</b>		Consumption, 1996 1/	
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1995 1/	116.0	General government consumption (as % of GDP)	16.3
Adult literacy rate (% of total population) 1995 3/	66.7	Private consumption (as % of GDP)	61.1
<b>Nutrition</b>		Gross domestic savings (as % of GDP)	22.6
Daily calorie supply per capita, 1995 3/	3 173	<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1995 3/	101	Merchandise exports, 1996 1/	5 517
Prevalence of child malnutrition (% of children under 5) 1990-96 1/	9.0	Merchandise imports, 1996 1/	7 681
<b>Health</b>		Balance of merchandise trade	-2 163
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-95 1/	5.9	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people) 1994 1/	0.6	before official transfers, 1996 1/	-1 396
Percentage population without access to safe water 1990-96 3/	2	after official transfers, 1996 1/	- 536
Percentage population without access to health services 1990-95 3/	10	Foreign direct investment, 1996 1/	320
Percentage population without access to sanitation 1990-96 3/	20		
<b>Agriculture and Food</b>		<b>Government Finance</b>	
Food imports as percentage of total merchandise imports 1996 1/	9.7	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1995 1/	-3.2
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1994-96 1/	296	Total expenditure (% of GDP) 1995 1/	32.8
Food production index (1989-91=100) 1994-96 1/	99	Total external debt (USD million) 1996 1/	9 887
		Present value of debt (as % of GNP) 1996 1/	53.5
		Total debt service (% of exports of goods and services) 1996 1/	16.5
<b>Land Use</b>			
Agricultural land as % of total land area, 1994 4/	51.0	Nominal lending rate of banks, 1996 1/	n.a.
Forest area (km <sup>2</sup> thousand) 1995 1/	6	Nominal deposit rate of banks, 1996 1/	n.a.
Forest area as % of total land area, 1995 1/	3.6		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	7.4		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 1998

2/ World Bank, *Atlas*, 1998

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1998

4/ World Bank, *The World Development Indicators CD-ROM*, 1998

## PREVIOUS IFAD LOANS TO TUNISIA

Loan No.	Initiating Institution	Cooperating Institution	Terms of Loan	Approval Date	Effectiveness Date	Actual Closing Date	Loan Amount 1/ SDR	Disbursements as at 15.10.98		
								SDR	%	
<b>ONGOING PROJECTS</b>										
227-TN	Pilot Project in Algeria and Tunisia for the Integrated Rural Development of the Mellegue Watershed	IFAD	AFESD	o	14.09.88	1.06.89	31.12.1998	9 300 000	6 603 000	71
298-TN	Sidi M'Hadheb Agricultural and Fisheries Development Project	IFAD	AFESD	o	12.12.91	7.08.92	30.06.1999	8 700 000	6 525 000	75
398-TN	Integrated Agricultural Development Project in the Governorate of Kairouan	IFAD	AFESD	o	2.12.93	7.08.95	30.06.2001	9 000 000	2 880 000	32
394-TN	Integrated Agricultural Development Project in the Governorate of Siliana	IFAD	AFESD	o	6.12.95	17.06.96	31.12.2003	7 550 000	830 500	11
Sub-Total								34 550 000	16 838 500	
<b>CLOSED LOANS</b>										
059-TN	Development Project of Small and Medium-size Farms in the Governorates of Kef and Siliana	IFAD	AFESD	i	05.12.80	2.10.81	31.12.1988	14 700 000	14 700 000	100
139-TN	Sidi Bouzid Irrigation Project	IFAD	World Bank	o	31.12.83	5.07.84	30.06.1993	6 900 000	6 900 000	100
175-TN	Sidi Bouzid Rainfed Agriculture Development Project	IFAD	AFESD	o	5.09.85	27.03.86	30.06.1994	6 050 000	6 050 000	100
Sub-Total								27 650 000	27 650 000	
<b>TOTAL</b>								<b>62 200 000</b>	<b>44 488 500</b>	

Note: i = intermediate  
o = ordinary



## LOGICAL FRAMEWORK

Goal	Goal- Level Targets	Goal- Level Monitoring	Goal- Level Assumptions
1.1.1 Poverty reduced	1.2.1 Farm and off-farm income increased	1.3.1 Project completion report	1.4.1 Stable political environment
1.1.2 Beneficiary participation achieved	1.2.2 Associations for water use, range management and SWC sustainable		1.4.2 Stable overall economic environment
			1.4.3 Stable and attractive commodity price structure
Purpose	Purpose-Level Targets	Purpose-Level Monitoring	Purpose-Level Assumptions
2.1.1 Agricultural production increased	2.2.1 Production systems adjusted to potential	2.3.1 Project completion report	2.4.1 Project well managed and coordinated
	2.2.2 Food grain production increased (1 000 t)	2.3.2 Benefit monitoring	2.4.2 Farmers adopt improved crop and livestock practices
	2.2.3 Vegetable/ fruit production increased (13 000t)	2.3.3 Environmental impact monitoring	2.4.3 Associated and/or individual farmers maintain and operate infrastructure
	2.2.4 Olive production increased (1 250 t)	2.3.4 Progress reports	2.4.4 Common interest groups (CIGs)/Common range interest groups (CRIGs) ensure efficient management
	2.2.4 Livestock production improved	2.3.5 Mid-term Evaluation/Review (MTE/MTR)	2.4.6 Women's groups become self-sustained
	2.2.5 Rangeland improved by 44%		
2.1.2 Employment increased	2.2.5 Additional jobs created		
2.1.3 Status of women improved	2.2.6 Women's income increased		
Output	Output-Level Targets	Output-Level Monitoring	Output-Level Assumptions
3.1.1 Associations formed or strengthened are functional	3.2.1 six CIG/AP, 11.CIG/PI, 12 CIG/SWC and 20 CRIG established	3.3.1 Completion report	3.4.1 NGO staff competent and dedicated
3.1.2 Irrigated area and cropping intensity increased	3.2.2 Irrigated areas increased (890 ha) and improved (420 ha)	3.3.2 Progress reports	3.4.2 Communities participate actively
3.1.3 Erosion controlled	3.2.3 Micro-watersheds improved and erosion controlled	3.3.3 Review mission	3.4.3 Associations ready for operation and maintenance (O&M) of project works
3.1.4 crops improved	3.2.4 SWC technologies achieved on 8 100 ha	3.3.4 MTE/MTR	3.4.4 Groundwater resources available
3.1.5 Rainfed and irrigated tree crops planted	3.2.5 1900 rainfed tree crops and 300 ha irrigated tree crops planted	3.3.5 Management information system	3.4.5 Design and construction of civil works of good quality
3.1.6 Livestock improved	3.2.6 Rangeland packages developed and acceptable to communities	3.3.6 Monitoring records	3.4.6 Crops, rangeland and livestock packages accepted by farmers
3.1.7 Village water supply improved	3.2.7 Livestock productivity increased		3.4.7 Herdsmen's income enhanced
3.1.8 Rural roads improved	3.2.8 Bee-keeping subsector modernized		
3.1.9 Opportunities for self-employment	3.2.9 five new water supply schemes established and seven schemes rehabilitated		
	3.2.10 54 km of rural roads built		



**LOGICAL FRAMEWORK**  
(cont.)



Activities	Activity-Level Targets	Activity-Level Monitoring	Activity-Level Assumptions
<b>Community Development</b>			
4.1.1 NGOs selected and contracted	4.2.1 Project year (PY )1	4.3.1 Executing agency records	4.4.1 NGO staff recruited and trained 4.4.2 Farmers and Livestock owners accept being organized in CIG/CRIG
4.1.2 NGO field units formed	4.2.2 PY1	4.3.2 PMU records	
4.1.3 Associations formed	4.2.3 PY1:7; PY2: 11; PY3:18; PY4:13	4.3.3 Progress reports	
4.1.4 Beneficiary members trained	4.2.4 PY2: 1300; PY3: 1300; PY4: 1300		
4.1.5 Technical staff trained	4.2.5 PY1: 72		
4.1.6 Village development plans completed	4.2.6 PY1: 4; PY2 10		
4.1.7 Women's health and technical training	4.2.7 PY2:250; PY3: 530; PY4: 670; PY5:620; PY6: 70		
4.1.8 Household infrastructure improved	4.2.8 PY2: 240; PY3: 360; PY 4: 370; PY%: 270; PY6:60		
4.1.9 Informal credit for IGAs	4.2.9 PY2: 82; PT3: 108; PY4: 138; PY5: 132; PY6: 30		
<b>Soil and Water Conservation</b>			
4.1.10 Preparatory meetings with population	4.1.10 PY1:6; PY2: 4; PY3: 2;	4.3.4 Executing agency records	4.4.3 ASWC works actively with CIGs
4.1.11 CIG/SWC established	4.2.11 PY2: 6; PY3: 4; PY4: 2	4.3.5 PMU records	4.4.4 CIGs agree on cost-sharing arrangements
4.1.12 Feasibility studies	4.2.12 PY1:3; PY2: 4; PY3: 3; PY4: 2	4.3.6 Progress reports	4.4.5 CIGs take over O&M
4.1.13 Mechanical erosion control works	4.2.13 PY2: 800 ha; PY3: 900 ha;PY4: 1200 ha; PY5:900		
4.1.14 Manual erosion control works	4.2.14 PY2: 600 ha; PY3: 600 ha; PY4: 300 ha		
4.1.15 Improvement of badlands	4.2.15 PY2: 200 ha; PY3: 300 ha; PY4: 300 ha; PY5: 200 ha		
4.1.16 Other erosion control works	4.2.16PY2: 350 ha; PY2: 500 ha; PY4: 700 ha; PY5: 350 ha		
4.1.17 Consolidation works	4.2.17 PY2: 1 600; PY2 :2 200 ha; PY4: 2 200ha; PY5: 1 300ha		
<b>Rangelands Improvement and Livestock Development</b>			
4.1.18 CRIGs established	4.2.18 PY1:4; PY2: 8; PY3: 8	4.3.7 Executing agency records	4.4.6 CRIGs are sustainable groups
4.1.19 Natural rangelands rested	4.2.19 PY2-4: 2 000ha each; PY5-6: 3 000ha each	4.3.8 PMU records	4.4.7 CRIG members agree on cost-sharing arrangements
4.1.20 Fodder shrubs planted on common rangelands	5.2.20 PY2: 300 ha; PY3: 600 ha; PY4-6: 700 ha each	4.3.9 'Progress reports	4.4.8 CRIGs maintain and operate the established improved pastures
4.1.21 Fallow replaced by fodder crops	4.2.21 PY2-4: 200 ha each		4.4.9 Short-term credit for straw treatment and fattening available
4.1.22 Straw forage value enhanced	4.2.22 PY2: 500t; PY3: 1 000 t; PY4: 2 500 t; PY5-6: 3 000 t each		
4.1.23 Sheep-fattening introduced	5.2.23 PY2: 400 head; PY3-5 1 200 head each		

## LOGICAL FRAMEWORK (cont.)

Activities	Activity-Level Targets	Activity-Level Monitoring	Activity-Level Assumptions
<b>Irrigation Development</b>			
4.1.24 CIGs established	4.2.24 PY1: 2; PY2: 7; PY3: 2	4.3.10 Executing agency records	4.4.10 CIGs are sustainable
4.1.25 Groundwater resources studies executed	4.2.25 PY1	4.3.11 PMU records	4.4.11 CIGs maintain and operate the collective irrigated areas
4.1.26 Feasibility studies executed	4.2.26 PY1: 3; PY2: 7; PY3: 1	4.3.12 Progress reports	4.4.12 Credit for shallow wells improvement and irrigation equipment is available
4.1.27 Drilling and equipment of boreholes	4.2.27 PY2: 2; PY3: 3; PY4: 4		
4.1.28 Establishment of irrigated areas	4.2.28 PY2: 215 ha; PY3: 245 ha; PY4: 110 ha; PY5 170 ha		
4.1.29 Shallow-wells establishment	4.2.29 PY 3: 10; PY4: 10		
4.1.30 Deepening of shallow-wells	4.2.30 PY3-5: 100 each		
4.1.31 Purchase of motor pumps	4.2.31 PY3: 20; PY4: 40; PY5: 40; PY6:20		
4.1.32 Purchase of modern irrigation equipment	4.2.32 PY1: 80 ha; PY2: 430 ha; PY3:420 ha; PY4:350 ha		
<b>Crop Development</b>			
4.1.33 Rainfed orchards planted	4.2.33 PY2:200 ha; PY3-5: 500 ha each; PY6:200 ha	4.3.13 Executing agency records	4.4.13 Farmers accept proposed tree planting
4.1.34 Irrigated orchards planted	4.2.34 PY3-5: 100 ha each	4.3.14 PMU records	4.4.14 Credit for tree planting is available by BNA
4.1.35 Mechanical weed treatment in olive groves	4.2.35 PY1: 100 ha; PY2-6:400 ha each	4.3.15 Progress reports	
<b>Social Infrastructure Development</b>			
4.2.36 Five CIG established and seven strengthened	4.2.36 PY2:4; PY3: 8	4.3.16 Executing agency records	
4.1.37 Preparation of tender documents: water supply	4.2.37 PY1: 2; PY2:3; PY3: 3; PY4: 4	4.3.17 PMU records	4.4.15 Households join CIGs for drinking water supply
4.1.38 Execution of works	4.2.38 PY2: 2; PY3: 3; PY4: 3; PY5: 4	4.3.18 Progress reports	4.4.16 CIGs take over O&M of schemes
4.1.39 Preparation of tender documents: 10 rural roads	4.2.39 PY2: 3; PY3: 2; PY4: 2;PY 5: 3		4.4.17 Rural roads are maintained by the <i>Direction des ressources en eau et hydrologies</i> (DREH)
4.1.40 Construction or rural roads	4.2.40 PY3: 16 km; PY4:13 km;PY5: 12 km; PY6: 13 km		
<b>Project Management Unit</b>			
4.1.41 PMU established and operational	4.2.41 17 persons in PY1		4.4.18 Project management and staff capable and retained
4.1.42 Vehicles and equipment purchased	4.2.42 PY1		4.4.19 Good working relations with all partners
4.1.43 Baseline study executed	4.2.43 PY1		4.4.20 Support from Governor/ CRDA/MOA

## COST AND FINANCING

### Disbursement Accounts by Financiers (USD '000)

	Government												Local (Excl. Taxes)	Duties and Taxes		
	IFAD		Beneficiaries		Budget		Banks		Investment Incentives		Total				For. Exch.	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%				
A. Equipment, vehicles and material	1 555	81	-	-	359	19	-	-	-	-	1 914	6	1 402	153	359	
B. Contract	1 803	88	-	-	257	13	-	-	-	-	2 060	6	137	1 666	257	
C. Civil works	10 840	66	-	-	5 678	34	-	-	-	-	16 518	49	9 927	3 838	2 753	
D. Beneficiary works	-	-	1 477	100	2	0	-	-	-	-	1 479	4	-	1 479	-	
E. Training	328	95	-	-	18	5	-	-	-	-	346	1	51	277	18	
F. Studies	570	82	-	-	125	18	-	-	-	-	695	2	-	570	125	
G. Compensation for resting period	-	-	-	-	396	100	-	-	-	-	396	1	-	396	-	
H. Seedlings	567	94	-	-	36	6	-	-	-	-	603	2	-	567	36	
<b>I. Credit</b>																
1. Informal credit	172	100	-	-	-	-	-	-	-	-	172	1	-	172	-	
2. Formal credit	-	-	748	10	0	-	3 740	50	2 992	40	7 480	22	4 490	1 643	1 346	
<b>Subtotal Credit</b>	<b>172</b>	<b>2</b>	<b>748</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>3 740</b>	<b>49</b>	<b>2 992</b>	<b>39</b>	<b>7 652</b>	<b>23</b>	<b>4 490</b>	<b>1 816</b>	<b>1 346</b>	
J. Staff	-	-	-	-	1 402	100	-	-	-	-	1 402	4	-	1 402	-	
K. Operating costs	221	41	-	-	323	59	-	-	-	-	544	2	71	375	98	
<b>Total disbursement</b>	<b>16 056</b>	<b>48</b>	<b>2 225</b>	<b>7</b>	<b>8 595</b>	<b>26</b>	<b>3 740</b>	<b>11</b>	<b>2 992</b>	<b>9</b>	<b>33 608</b>	<b>100</b>	<b>16 079</b>	<b>12 538</b>	<b>4 991</b>	



**Expenditure Accounts by Components - Base Costs  
(USD '000)**

	Community Development and Promotion of Rural Women	Soil and Water Conservation	Rangelands and Livestock Development	Irrigation Development	Agricultural Development	Social Infrastructure: Drinking Water Supply	Social Infrastructure Rural Tracks	Project Management Unit	Total	%	Physical Contingencies Amount
<b>I. Investment Costs</b>											
A. Equipment, vehicles and material	-	286	123	1 079	75	-	-	169	1 732	5	87
B. Contracts	1 233	-	-	-	-	-	-	583	1 817	7	121
C. Seedlings	-	514	-	-	-	-	-	-	514	10	51
D. Compensation for resting period	-	-	336	-	-	-	-	-	336	10	34
E. Civil works	-	1 363	3 414	4 880	-	845	2 776	-	13 278	7	966
F. Community contracted works	-	1 007	-	-	-	-	-	-	1 007	10	101
G. Beneficiary works	-	362	2	-	887	-	-	-	1 251	10	125
<b>H. Credit</b>											
1. Informal credit	148	-	-	-	-	-	-	-	148	10	15
2. Formal credit	-	-	1 644	2 877	1 890	-	-	-	6 412	8	521
<b>Subtotal credit</b>	<b>148</b>	<b>-</b>	<b>1 644</b>	<b>2 877</b>	<b>1 890</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 560</b>	<b>8</b>	<b>536</b>
I. Studies	-	-	-	327	-	-	-	284	611	10	61
J. Training	35	-	47	112	-	-	-	105	299	10	30
<b>Total investment costs</b>	<b>1 416</b>	<b>3 532</b>	<b>5 566</b>	<b>9 275</b>	<b>2 852</b>	<b>845</b>	<b>2 776</b>	<b>1 142</b>	<b>27 404</b>	<b>8</b>	<b>2 111</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>											
A. Staff	-	279	101	131	377	-	-	423	1 311	-	-
B. Office O&M	-	107	90	-	6	-	-	28	230	5	12
C. Vehicles O&M	-	-	-	82	56	-	-	104	242	10	24
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>-</b>	<b>386</b>	<b>191</b>	<b>213</b>	<b>439</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>555</b>	<b>1 783</b>	<b>2</b>	<b>37</b>
<b>Total Base Costs</b>	<b>1 416</b>	<b>3 918</b>	<b>5 757</b>	<b>9 489</b>	<b>3 291</b>	<b>845</b>	<b>2 776</b>	<b>1 696</b>	<b>29 187</b>	<b>7</b>	<b>2 148</b>
Physical Contingencies	81	339	559	762	288	-	-	119	2 148	-	-
<b>Inflation</b>											
Local	127	309	365	246	245	43	69	138	1 542	-	-
Foreign	4	47	236	522	94	32	182	4	1 122	-	-
<b>Subtotal Inflation</b>	<b>131</b>	<b>356</b>	<b>601</b>	<b>768</b>	<b>339</b>	<b>75</b>	<b>251</b>	<b>142</b>	<b>2 664</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Devaluation	-38	-92	-93	-40	-67	-11	-9	-42	-391	-	-
<b>Subtotal Price Contingencies</b>	<b>93</b>	<b>265</b>	<b>508</b>	<b>728</b>	<b>272</b>	<b>64</b>	<b>243</b>	<b>101</b>	<b>2 273</b>	<b>7</b>	<b>154</b>
<b>Total Project Costs</b>	<b>1 590</b>	<b>4 521</b>	<b>6 824</b>	<b>10 978</b>	<b>3 851</b>	<b>910</b>	<b>3 018</b>	<b>1 916</b>	<b>33 608</b>	<b>7</b>	<b>2 302</b>
Taxes	136	384	1 134	1 933	437	164	543	260	4 991	7	349
Foreign Exchange	137	867	3 157	7 697	1 346	455	2 264	156	16 079	7	1 061



**Expenditure Accounts by Financiers  
(USD '000)**

	FIDA		Beneficiaries		Government						Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties and Taxes		
					Budget		Banks		Inv. Incentives							
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%					Amount	%
<b>I. Investment Costs</b>																
A. Equipment, vehicles and material	1 555	81	-	-	359	19	-	-	-	-	1 914	6	1 402	153	359	
B. Contracts	1 803	88	-	-	257	13	-	-	-	-	2 060	6	137	1 666	257	
C. Seedlings	567	94	-	-	36	6	-	-	-	-	603	2	-	567	36	
D. Compensation for resting period	-	-	-	-	396	100	-	-	-	-	396	1	-	396	-	
E. Civil works	9 665	63	-	-	5 678	37	-	-	-	-	15 343	46	9 927	2 663	2 753	
F. Community contracted works	1 175	100	-	-	-	-	-	-	-	-	1 175	4	-	1 175	-	
G. Beneficiary works	-	-	1 477	100	2	0	-	-	-	-	1 479	4	-	1 479	-	
<b>H. Credit</b>																
1. Informal credit	172	100	-	-	-	-	-	-	-	-	172	1	-	172	-	
2. Formal credit	-	-	748	10	0	-	3 740	50	2 992	40	7 480	22	4 490	1 643	1 346	
<b>Subtotal Credit</b>	<b>172</b>	<b>2</b>	<b>748</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>3 740</b>	<b>49</b>	<b>2 292</b>	<b>39</b>	<b>7 652</b>	<b>23</b>	<b>4 490</b>	<b>1 816</b>	<b>1 346</b>	
I. Studies	570	82	-	-	125	18	-	-	-	-	695	2	-	570	125	
J. Training	328	95	-	-	18	5	-	-	-	-	346	1	51	277	18	
<b>Total Investment Costs</b>	<b>15 836</b>	<b>50</b>	<b>2 225</b>	<b>7</b>	<b>6 870</b>	<b>22</b>	<b>3 740</b>	<b>12</b>	<b>2 992</b>	<b>9</b>	<b>31 662</b>	<b>94</b>	<b>16 008</b>	<b>10 761</b>	<b>4 894</b>	
<b>II. Recurrent Costs</b>																
A. Staff	-	-	-	-	1 402	100	-	-	-	-	1 402	4	-	1 402	-	
B. Office O&M	120	47	-	-	138	53	-	-	-	-	259	1	-	212	46	
C. Vehicles O&M	100	35	-	-	185	65	-	-	-	-	285	1	71	163	51	
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>221</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 725</b>	<b>89</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 946</b>	<b>6</b>	<b>71</b>	<b>1 777</b>	<b>98</b>	
<b>Total Disbursement</b>	<b>16 056</b>	<b>48</b>	<b>2 225</b>	<b>7</b>	<b>8 595</b>	<b>26</b>	<b>3 740</b>	<b>11</b>	<b>2 992</b>	<b>9</b>	<b>33 608</b>	<b>100</b>	<b>16 079</b>	<b>12 538</b>	<b>4 991</b>	





## ORGANIZATION AND MANAGEMENT

### A. Project Management Unit

1. Overall responsibility for project implementation will be with DGFE/MOA. The Director-General, DGFE, will head a central coordination committee (CCC), including representatives of BNA and of the Ministries of Planning and Regional Development, International Cooperation, and Finance. The committee will approve annual workplans and ensure that the recommendations of supervision missions are properly followed up. The project will be managed by a semi-autonomous PMU, to be established within the Zaghouan CRDA, that will be responsible for the coordination of project activities and the monitoring of all financial, technical and economic aspects. The project manager (PM) will have director rank, with the grade of principal engineer. The funds allocated to the project will be placed in a separate account and audited separately. The PM will co-sign all project expenditures with the Commissioner, CRDA.
2. The PMU will be composed of four units: (i) the M&E Unit, including an agro-economist specialized in M&E, will be in charge of the management information system for the project. The afore-mentioned specialist will work closely with the studies and statistics service of CRDA, supported by a computer data analyst for information management and analysis of data; (ii) the community development unit, including a sociologist, will be responsible for community development activities and liaison and follow-up with the NGOs. The sociologist's main task will be to promote the participatory approach among project and CRDA staff through suitable training programmes; (iii) the administrative unit, including a financial controller who will be responsible for the monitoring and follow-up of all financial matters relating to the project and the PMU. This unit will also include an accountant and support staff; and (iv) the credit monitoring unit, including a technical adviser responsible for the development of microenterprises through identification of beneficiaries who will be assisted in preparing and appraising project proposals to be submitted for BTS financing. The technical adviser will be backstopped by four specialized agricultural credit agents to assist the target group in updating their certificates of land possession and negotiating the rescheduling of their debts with BNA.
3. Based on the data collected by the M&E unit, the PM will ensure that work is compatible with project objectives. He will be responsible for any reorientation based on the MTE, if required. The PMU will ensure that the beneficiary selection criteria are respected and be responsible for ensuring that the various project activities are implemented according to plan. The PM will participate in the credit committee, which will decide on credit and incentives allocations.
4. At district level, the PM will be represented by four managers, each with the rank of engineer. They will be responsible for coordinating project activities in the four districts covered by the project, including the preparation of annual workplans, in close collaboration with the concerned technical services of CRDA.
5. PMU staff will be recruited on the open market or redeployed from MOA for the duration of the project. PMU offices will be provided by the Administration or, if necessary, rented. Project vehicles and materials will be managed by the PMU. Some will be used by the PMU staff and others will be placed at the disposal of the various services of CRDA.



## B. Organization of Activities

6. The main activities of the PMU will be: (i) management, programming and monitoring; and (ii) implementation. Project activities, excluding community development, promotion of rural women, participation, and monitoring of rural credit (formal and microfinance), will be implemented by the various services and units of CRDA that have the necessary technical skills, know-how and experience.

7. Following a training phase, which will target beneficiary/users' associations and administrative staff, all project interventions will be programmed on an annual basis in consultation with the beneficiaries. The results of these consultations will be consolidated by the M&E unit, in strict collaboration with the concerned services and technical units of CRDA. The community development unit will be backstopped by the NGOs to mobilize the beneficiaries and coordinate programming of their proposals. Once adopted, the implementation of annual workplans will be ensured by PMU and CRDA. Activities such as community development, promotion of rural women, and the monitoring of credit, will be implemented by PMU and the contracted private operators/partner organizations/NGOs with backstopping from the technical units and subdivisions of CRDA (agricultural extension centres (CRAs) and territorial extension centres (CTVs)) when needed.

## C. Relationship with NGOs

8. One or more NGOs will be recruited for the implementation of project activities targeting women, promotion of the participatory approach, and community development. It is estimated that two NGOs will be required to provide good coverage of the project area. This will also allow for a variety of approaches, thus enriching the methods of intervention. The bidding documents will clearly define the role and responsibilities of the NGOs and the phasing of activities. The contracts will cover an initial period of two years, renewable for the duration of the project in the event of satisfactory performance. At the signature of the contracts, each NGO will receive an advance payment to finance the recruitment of staff and transport costs. During the implementation of interventions, each NGO will be reimbursed on the basis of a quarterly workplan and the progress achieved. Relationships between the NGOs and PMU will be clearly defined so as to avoid overlapping and ensure adequate coordination between the various parties involved. At PMU level, the NGO interventions will be monitored by the M&E unit, namely, the sociologist, who will prepare six-monthly reports on their activities and performance. On the basis of these reports, meetings will be held with the NGOs to discuss pending issues and progress achieved.

## D. Management Information System

9. The project will establish a geographical information system with the objective of collecting, analysing and disseminating technical and socio-economic information emanating from CRDA and the project. The system will establish a network connecting the various technical services of CRDA. This system will be under the responsibility of the head of the M&E unit, who will collaborate closely with the head of the statistics and economic studies service of CRDA. The project will finance the establishment of the network, procurement of the necessary hardware and software, and the technical assistance required to make it operational.

10. The main objective of the system will be to create a data bank for M&E and computerization of the project's financial and administrative management. In addition, the system will allow for the geographic localization of project actions by *douar* and district in relationship with the programme of work established at this level.

## ORGANIGRAMME DU COMMISSARIAT RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (CRDA)



